



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL  
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

# **EXAMEN FEDERAL 2009-2010 POUR LE TITRE D'ARBITRE FEDERAL 5 D'ARBITRE FEDERAL FEMININ**

## **QUESTIONNAIRE SUR 90 (1 heure)**

### **Consignes :**

- Le terme « Décisions » est systématiquement utilisé au pluriel même lorsque celle-ci est unique.
- Les candidats peuvent utiliser les abréviations définies dans le préambule de la troisième partie du Guide des Lois du Jeu à savoir SRA, HJ, SDB, SRCP loi 8, SRCP loi 13, SDR, CPB, CPC, BAT, CFI, CFD, CPR, AVT, CAS, EXC, RCC lorsque celles-ci ne prêtent à aucune équivoque.
- Toute absence de la mention « Rapport » lorsqu'elle est exigée, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.
- Toute absence ou erreur de motif disciplinaire devant être mentionné lors d'un avertissement ou d'une exclusion, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.

## 5 QUESTIONS A 2 POINTS

### Question n°1

Coup de pied de but pour l'équipe A. Le gardien de but de cette équipe, menée au score, botte rapidement le ballon depuis sa surface de but alors que deux adversaires se trouvent encore dans la surface de réparation. Le ballon parvient à un de ses coéquipiers qui, d'un tir lointain, marque. Le capitaine de l'équipe B fait alors remarquer à l'arbitre que deux de ses partenaires étaient dans la surface de réparation lors de l'exécution du coup de pied de but :

### Propositions de réponse

- a) But refusé, coup de pied de but à refaire et avertissement aux deux joueurs B.
- b) But refusé, coup de pied de but à refaire.
- c) But accordé, coup d'envoi.
- d) Coup de pied de but pour l'équipe B.

### Réponse :

a)	b)	c)	d)

N.B. : Cochez la case correspondant à la bonne réponse.

**Question n°2**

Coup de pied de réparation pour l'équipe A. Les joueurs sont prêts pour l'exécution quand, avant le signal de l'arbitre, un attaquant partenaire du tireur pénètre dans la surface de réparation. Cet attaquant botte le ballon qui passe à côté des buts. Décisions ?

**Propositions de réponse**

- a) Coup franc indirect pour l'équipe B à l'endroit où le joueur attaquant s'est avancé à moins de 9,15 mètres du ballon, avertissement au joueur fautif pour comportement antisportif.
- b) Coup de pied de but pour l'équipe B, avertissement au joueur fautif pour comportement antisportif.
- c) Coup de pied de réparation à refaire, rappel à l'ordre au joueur fautif.
- d) Coup de pied de réparation à refaire, avertissement au joueur fautif pour comportement antisportif.

**Réponse :**

a)	b)	c)	d)

N.B. : Cochez la case correspondant à la bonne réponse.

**Question n° 3**

L'arbitre est sur le point de donner le coup d'envoi à la suite d'un but marqué quand il s'aperçoit que le buteur n'est autre que le joueur n°8 de l'équipe A qui avait été remplacé à la 15<sup>ème</sup> minute de jeu. L'arbitre sursoit à l'exécution du coup d'envoi car il se rend compte que ce joueur est revenu en lieu et place du joueur n°12 lors de la seconde période. Quelles sanctions disciplinaires l'arbitre doit-il prononcer ?

**Propositions de réponse**

- a) Le joueur n°8 est averti pour être entré sur le terrain sans autorisation, le joueur n°12 pour être sorti sans autorisation et le capitaine de l'équipe A pour comportement antisportif.
- b) Le joueur n°8 est averti pour être entré sur le terrain sans autorisation, le joueur n°12 et le capitaine de l'équipe A pour comportement antisportif.
- c) Les joueurs n°8, n°12 et le capitaine de l'équipe A sont avertis pour comportement antisportif.
- d) Les joueurs n°8 et n°12 sont avertis pour comportement antisportif.

**Réponse :**

a)	b)	c)	d)

N.B. : Cochez la case correspondant à la bonne réponse.

**Question n°4**

À la 120<sup>ème</sup> minute de jeu, l'équipe A joue à 10 contre 11 car son attaquant n°9 vient de sortir sur blessure. Cette équipe demande son remplacement par le joueur n°13 non utilisé jusque-là. L'arbitre siffle la fin de la rencontre alors que le n°13 n'a pas encore pénétré sur le terrain, l'arbitre n'ayant pas vu la demande de l'équipe A . Le score étant nul, l'épreuve des tirs au but doit avoir lieu. Quelle décision l'arbitre doit-il prendre par rapport à l'équipe A et à la séance des tirs au but, sachant que le joueur n°9 est gravement blessé ?

**Propositions de réponse**

- a) L'arbitre n'autorise pas le joueur n°13 à participer à la séance des tirs au but qui se déroulera avec un nombre inégal de joueurs dans chaque équipe.
- b) L'arbitre autorise le joueur n°13 à participer à la séance des tirs au but qui se déroulera avec un nombre égal de joueurs dans chaque équipe.
- c) L'arbitre n'autorise pas le joueur n°13 à participer à la séance des tirs au but qui se déroulera avec un nombre égal de joueurs dans chaque équipe.
- d) L'arbitre autorise le joueur n°13 à participer à la séance des tirs au but qui se déroulera avec un nombre inégal de joueurs dans chaque équipe.

**Réponse :**

a)	b)	c)	d)

N.B. : Cochez la case correspondant à la bonne réponse.

**Question n°5**

Un match, prévu le samedi à 20h00, débute à 20h30 à cause d'une panne électrique. La rencontre se déroule normalement quand, lors de la seconde période, qui a débuté à 21h30, une violente tempête oblige l'arbitre à interrompre la rencontre à 22h00. Décisions ?

**Propositions de réponse**

- a) L'arbitre devra arrêter la rencontre définitivement à 22h45 et ne devra pas la reporter au lendemain, dimanche, à 15h00.
- b) L'arbitre devra arrêter la rencontre définitivement à 22h45 et devra la reporter au lendemain, dimanche, à 15h00.
- c) L'arbitre devra arrêter la rencontre définitivement à 22h15 et ne devra pas la reporter au lendemain, dimanche, à 15h00.
- d) L'arbitre devra arrêter la rencontre définitivement à 22h15 et devra la reporter au lendemain, dimanche, à 15h00.

**Réponse :**

a)	b)	c)	d)

N.B. : Cochez la case correspondant à la bonne réponse.

## 10 QUESTIONS A 3 POINTS

### Question n°6

En plus de l'équipement de base défini dans la loi 4, un joueur peut utiliser des équipements supplémentaires. Que dit la loi 4 à ce sujet ?

### Réponse

En plus de l'équipement de base, un joueur peut en utiliser un supplémentaire si toutefois son objectif est de protéger son intégrité physique et si cet équipement ne comporte aucun danger ni pour lui, ni pour aucun autre joueur.

### Question n°7

Comment la FIFA définit-elle l'infraction persistante ?

### Réponse

C'est un joueur qui commet, de façon récurrente, de nombreuses infractions de natures différentes, même banales mais qui perturbent le déroulement du jeu. Le nombre à partir duquel on peut parler de persistance n'est pas quantifié, il est laissé à la libre appréciation de l'arbitre.

**Question n°8**

Coup franc direct pour l'équipe défendante. L'arbitre donne le signal. Le joueur qui frappe, envoie le ballon à son gardien de but qui est trompé par cette initiative de son coéquipier. Alors que le ballon va finir dans le but, un autre défenseur le stoppe de la main devant son but. Décisions ?

**Réponse**

- a) Le coup franc avait lieu dans la surface de réparation de l'équipe défendante et le ballon n'en est pas sorti : le ballon n'était donc pas en jeu. But refusé, coup franc direct à refaire.  
b) Le ballon était en jeu : coup de pied de réparation pour l'équipe attaquante.  
Dans tous les cas, avertissement au défenseur qui stoppe le ballon de la main pour comportement antisportif.

**Question n°9**

Quels sont les deux éléments matériels, cités dans le texte de la loi 11, qu'il faut considérer en priorité pour juger un attaquant hors jeu dans le camp adverse ?

**Réponse**

Le ballon et la ligne de but adverse.

**Question n°10**

Lors d'un match du second tour de la Coupe de France, le club local se rend compte qu'il n'a pas de drapeaux de touche. Les arbitres n'en ayant pas amené, le club local ne peut leur fournir que deux pièces de tissu coloré sans hampe pour les tenir. Décisions ?

**Réponse**

Dans cette situation, l'arbitre doit faire preuve de psychologie. Il permettra à la rencontre de se dérouler en veillant à ce que l'on réalise une hampe avec des moyens de fortune.

**Question n°11**

Sur un coup de pied de coin, un joueur attaquant se croit en position de hors-jeu et se réfugie dans les filets. Le ballon est repris de la tête par un de ses partenaires qui bat le gardien de but adverse. Décisions ?

**Réponse**

Le joueur a influencé le gardien de but : but refusé, coup franc indirect pour l'équipe défendante en un point quelconque de sa surface de but.

Le joueur n'a pas influencé le gardien de but : but accordé, coup d'envoi.

**Question n°12**

La procédure de la balle à terre est définie dans la loi 8. Indiquer quelles sont les obligations faites à l'arbitre pour que la procédure d'exécution soit effectuée correctement.

**Réponse**

L'arbitre doit laisser tomber le ballon à terre à l'endroit où il se trouvait lors de l'arrêt de jeu à moins qu'il ne se soit trouvé dans une surface de but auquel cas l'arbitre laissera tomber le ballon sur la ligne de la surface de but parallèle à la ligne de but, et ce au point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt de jeu.

Le ballon ne peut être touché par un joueur avant d'être entré en contact avec le sol. Dans le cas contraire, la balle à terre doit être recommencée. Si le ballon sort directement du terrain de jeu après avoir rebondi sur le sol sans qu'un joueur n'ait touché le ballon, la balle à terre doit être refaite.

**Question n°13**

Sur un tir violent, le gardien de but de l'équipe A effectue un sauvetage miraculeux. Il tombe dans ses filets. À ce même moment, un joueur attaquant n°11 de l'équipe B, en position régulière, s'apprête à marquer dans le but adverse en reprenant de la tête le ballon repoussé par le gardien. Ce dernier, qui vient de se relever et se situe toujours dans ses filets, crache au visage du joueur n°11B. Dans un réflexe de protection, ce joueur met sa main devant son visage. Le ballon est repoussé par la main du n°11B. Il finit sa course au fond des filets. Décisions ?

**Réponse**

But refusé. Exclusion du gardien de but pour avoir craché sur un adversaire. Nomination d'un nouveau gardien de but. Coup de pied de réparation pour l'équipe B. Rapport.

**Question n°14**

But marqué à la 85<sup>ème</sup> minute de jeu par le joueur n°9 local. Son équipe mène alors au score par 1-0. Le joueur n°9 court embrasser son entraîneur, suivi de près par l'arbitre qui souhaite ordonner une reprise rapide par le coup d'envoi consécutif au but. Le joueur n°9 n'a pas vu que l'arbitre était tout proche de lui dans son dos. Et c'est alors que l'arbitre l'entend déclarer à son entraîneur : « T'as vu, j'ai marqué de la main ! ». Que doit faire l'arbitre ?

**Réponse**

L'arbitre doit consulter ses deux arbitres assistants en commençant par l'arbitre situé le plus près de l'action concernée.

Si aucun des trois officiels n'a de doute sur la validité du but : but accordé, coup d'envoi.

S'il s'avère qu'un des officiels avait un doute : but refusé, coup franc direct pour l'équipe visiteuse à l'endroit de la faute sous réserve des conditions particulières de la loi 13.

**Question n°15**

Comment sont sanctionnés les comportements des officiels d'équipe présents sur le banc de touche ?

**Réponse**

Ils sont soumis à l'autorité disciplinaire des arbitres et à ce titre, ils peuvent être rappelés à l'ordre ou exclus de la surface technique. Ils feront alors l'objet d'un rapport de l'arbitre mais ce dernier ne leur délivre pas de cartons.

Sur le plan technique, s'ils interviennent dans le jeu depuis leur surface technique ou en pénétrant sur le terrain, le jeu sera repris par une balle à terre s'il a été arrêté.

## 10 QUESTIONS A 5 POINTS

### Question n°16

Un joueur est victime d'une faute. L'adversaire qui vient de la commettre doit être sanctionné d'un avertissement. L'arbitre montre clairement qu'il y a avantage. Le joueur qui a subi la faute, continue sa course et frappe au but mais le ballon est capté par le gardien de but. L'arbitre se retourne alors et voit que le joueur ayant commis la faute est toujours au sol apparemment blessé. Décisions ?

### Réponse

Arrêt du jeu. L'arbitre demande au joueur blessé s'il souhaite l'entrée du soigneur.

- a) Le joueur refuse l'intervention du soigneur : avertissement à ce joueur pour comportement antisportif une fois qu'il s'est relevé.
- b) Le joueur demande l'intervention du soigneur. L'avertissement sera donné lors de l'évacuation du joueur en présence de son capitaine et en montrant du bras ce joueur blessé. Dans tous les cas, reprise du jeu par balle à terre à l'endroit où était le ballon lorsque le jeu a été arrêté sous réserve des conditions particulières de la loi 8.

### Question n°17

Lors d'une rentrée de touche, quelle attitude doit avoir l'arbitre lors de l'exécution de celle-ci au regard de la distance que doivent respecter les adversaires ?

### Réponse

Les adversaires doivent se trouver à 2 mètres minimum du lieu d'exécution.

Si la rentrée de touche est effectuée rapidement, l'arbitre n'interviendra pas et laissera le jeu se dérouler quelle que soit la situation s'il considère que l'adversaire n'a pas eu le temps de se reculer.

Au contraire, si le joueur adverse s'est avancé volontairement à moins de 2 mètres ou ne s'est pas reculé alors qu'il en avait le temps, la rentrée de touche sera à refaire par la même équipe sous réserve de l'avantage.

Le joueur sera rappelé à l'ordre ou averti en cas de récidive pour non respect de la distance sur rentrée de touche.

**Question n°18**

Un joueur de l'équipe A est victime d'une faute évidente au centre du terrain. L'arbitre s'apprête à siffler alors que le ballon continue sa course vers les bancs de touche. À ce moment-là, un remplaçant pénètre sur le terrain et frappe dans le ballon pour le renvoyer mais celui-ci finit dans un but avant que l'arbitre n'ait donné un coup de sifflet. Décisions ?

**Réponse**

Le remplaçant appartient à l'équipe fautive et marque contre son camp : but accordé et coup d'envoi, avertissement au remplaçant pour CAS.

Dans tous les autres cas : but refusé et reprise par la sanction technique correspondant à la faute initiale à savoir coup franc direct ou coup franc indirect pour l'équipe A. Avertissement au remplaçant pour comportement antisportif et refoulement de l'aire de jeu.

**Question n°19**

Donner la définition de la charge et indiquer les conditions dans lesquelles elle constitue une faute.

**Réponse**

Charger un adversaire consiste à essayer de conquérir de l'espace par contact physique à distance de jeu du ballon, sans faire usage de ses bras ni de ses coudes.

Charger un adversaire est une faute si l'action s'accompagne :

- d'imprudence,
- de témérité,
- d'excès d'engagement.

**Question n°20**

À la 67<sup>ème</sup> minute de jeu, le joueur n°6 de l'équipe A reçoit un avertissement. Trois minutes plus tard, il commet à nouveau une faute sur le joueur n°7 de l'équipe B, faute qui mérite un avertissement. Mais le joueur n°7B étant dans une position favorable, l'arbitre laisse l'avantage. Le joueur n°7B progresse, passe le ballon après quelques secondes au joueur n°9B qui dribble un dernier défenseur, se présente devant le gardien qui lui plonge dans les pieds. Le gardien de but de l'équipe A récupère le ballon. Il relance immédiatement du pied. Après quelques instants, c'est le n°6A qui marque pour son équipe. Décisions et explications.

**Réponse**

L'arbitre ne pouvait plus revenir sur l'avantage laissé au départ de l'action. Il est dans l'obligation d'accorder le but à l'équipe A. La sanction disciplinaire, retardée lors de l'avantage, doit être donnée lorsque le ballon n'est plus en jeu : avertissement au joueur n°6A puis exclusion pour avoir reçu un second avertissement. Reprise du jeu par coup d'envoi pour l'équipe B. Rapport.

**Question n°21**

Dans quel cas l'arbitre laissera-t-il le jeu se dérouler alors qu'une équipe (masculine senior) est composée de moins de 8 joueurs ? Que fera-t-il ensuite ?

**Réponse**

Uniquement si ce fait intervient pendant le déroulement du jeu, notamment lorsqu'un joueur dont l'équipe est réduite à 8 sort du terrain. L'arbitre laissera l'action de jeu aller à son terme. Si ce joueur ne réintègre pas son équipe lors de l'arrêt de jeu suivant, la rencontre sera définitivement arrêtée et un rapport sera établi.

**Question n°22**

Un attaquant, autre que le botteur du coup de pied de réparation, pénètre dans la surface de réparation ou s'approche à moins de 9,15 mètres du ballon entre le botté et le signal. Décisions dans les cas suivants :

- a) Le but est marqué.
- b) Le ballon va en sortie de but.
- c) Le ballon va en coup de pied de coin.
- d) Le ballon sort en ligne de touche.
- e) Le ballon revient en jeu.

**Réponse**

- a) Le but est marqué : But refusé. Coup de pied de réparation à refaire.
- b) Le ballon va en sortie de but : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré dans la surface de réparation ou bien s'est approché à moins de 9,15 mètres.
- c) Le ballon va en coup de pied de coin : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré dans la surface de réparation ou bien s'est approché à moins de 9,15 mètres.
- d) Le ballon sort en ligne de touche : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré dans la surface de réparation ou bien s'est approché à moins de 9,15 mètres.
- e) Le ballon revient en jeu : sous réserve de l'avantage, coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré dans la surface de réparation ou bien s'est approché à moins de 9,15 mètres.

**Question n°23**

Un gardien de but, en dehors de sa surface de réparation, lance son protège-tibia sur le ballon situé sur le point de réparation, évitant ainsi que le ballon ne pénètre dans son but. Ce dernier passe juste à côté du poteau. Décisions ?

**Réponse**

Coup franc indirect pour l'équipe attaquante. Pour le lieu du coup franc indirect, on doit considérer que le protège-tibia est le prolongement de la main et donc que c'est bien au lieu du contact entre le protège-tibia et le ballon qu'il faut effectuer la reprise du jeu. Exclusion du gardien de but pour avoir annihilé une occasion nette de but. Nomination d'un nouveau gardien de but. Rapport.

**Question n°24**

Comment l'arbitre reprendra-t-il le jeu après s'être aperçu qu'une équipe était en surnombre ?

**Réponse**

- a) L'arbitre arrête le jeu pour ce motif : coup franc indirect pour l'équipe régulière à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt sous réserve des conditions particulières de la loi 13.
- b) L'arbitre a arrêté le jeu pour un autre motif : maintien de la décision si elle est favorable à l'équipe régulière sinon coup franc indirect pour l'équipe régulière à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt sous réserve des conditions particulières de la loi 13.
- c) Le ballon est sorti en touche, coup de pied de but ou coup de pied de coin : maintien de la décision si elle est favorable à l'équipe régulière sinon coup franc indirect pour l'équipe régulière à l'endroit où le ballon a été touché en dernier lieu sous réserve des conditions particulières de la loi 13.
- d) But marqué pour l'équipe régulière : but accordé, coup d'envoi. But marqué pour l'équipe irrégulière : but refusé, coup franc indirect dans sa surface de but.

**Question n°25**

Le ballon sort en ligne de touche. Un joueur refoulé, qui attendait qu'on l'autorise à revenir participer à la rencontre, prend le ballon et exécute rapidement la rentrée de touche sans que l'arbitre ne puisse intervenir. Le but est marqué directement. Décisions ?

**Réponse**

Si la touche est régulière : but en faveur de son équipe, but refusé et coup de pied de but pour l'équipe défendante dans sa surface de but. But contre son camp : coup de pied de coin pour l'équipe adverse.

Si la touche est irrégulière : dans tous les cas, rentrée de touche à refaire par l'autre équipe. Avertissement du fauteur pour être entré sur le terrain sans autorisation.